



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

AVIS DE RÉCLAMATION

Date et nature de l'incident :

Endroit de l'incident :

Description générale des dommages :

Montant réclamé (si disponible) : _____ \$

Signature et identité du réclamant :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone travail : _____

Signature : _____ Date : _____

Note : Cet avis doit être déposé au bureau du greffier de la Ville dans les 15 jours de l'événement.

Mise en garde : L'avis de réclamation ne signifie aucunement que la Ville reconnaît ses responsabilités envers les dommages et qu'elle remboursera le montant réclamé en paiement des dommages.